

## **Les 11 opérateurs de compétences en 2021**

Le gouvernement a octroyé l'agrément à 11 opérateurs de compétences. Les branches professionnelles dont l'activité, le métier et les enjeux se rapprochent sont rassemblées dans un OPCO donné.

### **Afdas**

[Afdas](#) est l'OPCO dont vous dépendez si vous exercez un métier de la culture, des loisirs ou du sport.

Vous êtes également concerné si vous travaillez dans les médias. Il s'agit du regroupement de plusieurs champs d'application : Uniformation, Fafih, Opcalia et Afdas. Ceux qui travaillent pour une entreprise dans le spectacle ainsi que les branches du tourisme et des télécommunications relèvent de cet OPCA.

### **Akto**

[Akto](#) est l'OPCO adéquat si vous exercez dans une entreprise à forte intensité de main d'œuvre. Il s'agit d'un OPCA interbranches réunissant plusieurs champs : Opcalia, FAF-TT, Agefos-PME, Actalians, Intergros, Fafih et Opca Transports et service.

### **Atlas**

[Atlas](#) est l'OPCO adapté si vous travaillez dans un établissement d'assurance ou de services financiers. Il vous concerne aussi si vous êtes dans le conseil.

### **Constructys**

[Constructys](#) est l'OPCO recommandé si vous êtes dans le secteur du BTP. Votre entreprise en dépend aussi si vous travaillez dans le négoce de matériaux de construction et de bois. Il s'agit d'un regroupement des OPCA Intergros et Constructys.

### **Ocpiat**

[Ocpiat](#) est l'OPCO dont vous relevez si vous êtes dans l'exploitation agricole ou travaillez dans le secteur agroalimentaire. Vous bénéficiez de son service aussi si vous êtes un acteur de développement économique ou spécialiste d'activités maritimes. Il reprend les anciens Fafsea, Intergros, Agefos-PME Faf pêche, Opcalim.

### **OPCO 2i**

[OPCO 2i](#) est l'OPCO correspondant si vous êtes dans l'industrie pharmaceutique, chimique ou métallurgique. Vous y êtes également rattaché si vous faites partie du secteur des papiers-carton. Il s'agit d'une reprise des anciens Opcaim, Opca 3+, Opca Defi, Agefos-PME ainsi que Opcalia.

### **OPCO Commerce**

[OPCO Commerce](#) est le champ d'intervention qui vous correspond si vous êtes dans le commerce. Il s'applique aux champs conventionnels des activités commerciales. Il s'agit de la fusion des anciens Intergros, Fafsea, Forgo et Agefos-PME.

## **OPCO EP**

L'[OPCO EP](#) est l'OPCO consacré à votre activité au sein d'une entreprise de proximité. Opérateur interbranches, OPCO EP rassemble les anciens Opcalim, Actalians, Fafsea, Opcalia ainsi que Agefos-PME.

## **OPCO Mobilités**

L'[OPCO Mobilités](#) est l'OPCO réservé aux acteurs du transport routier et des services de l'automobile. Si vous travaillez dans le transport maritime, vous dépendez également de cet OPCO. Ce dernier réunit les anciens Opca Transports et services, Agefos-PME, Opcalia et Anfa.

## **OPCO Santé**

L'[OPCO Santé](#) est l'OPCO dédié à vous qui êtes dans le secteur médico-social. Il concerne les professions de la santé et reprend les anciens Unifaf, Opcalia et Actalians.

## **Unifformation**

[Unifformation](#) est l'OPCO rattaché si vous travaillez dans un domaine de la cohésion sociale. Les services à la personne, les fondations, le sport, les associations, les comités sociaux ou encore les partis politiques sont concernés. La cohérence et la pertinence économique sont des conditions requises pour relever de cet OPCO.

## **Les rôles des OPCO**

Le rôle d'un opérateur de compétences est de financer les contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Il se charge de veiller à ce que les salariés accèdent aux informations et formations nécessaires selon leur branche d'activité. En ce sens, un OPCO accompagne les entreprises dans la détermination des apprentissages indispensables et le développement des compétences. Ceux-ci correspondent essentiellement à la formation exigée par l'évolution économique ou technologique.

Le soutien technique des branches pour la mise en place d'une GPEC relève aussi des responsabilités de l'OPCO. A titre d'information, il s'agit de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences. Les formations professionnelles fournissent un certificat à leur issue. La validité et la reconnaissance de ce dernier comptent parmi les missions de l'opérateur de compétences. Effectivement, ce dernier établit les référentiels précisant les termes exigés et les normes en vigueur pour une certification garantie.

Un OPCO a également pour mission de collecter les contributions des entreprises dans le cadre du financement des formations. Il s'agit ici d'un rôle provisoire, car la MSA et l'Urssaf ont pris le relais depuis janvier 2021.

La prise en charge d'un OPCO est variable, mais concerne particulièrement les contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Les charges couvertes vont des frais d'hébergement à l'équipement ou encore la VAE. Le plan de formation compte également parmi les financements possibles pour une entreprise de 50 salariés maximum. Les champs d'intervention étant larges et diversifiés, il convient de connaître les OPCO actuels.